

# COMPTE RENDU de l'Assemblée Générale des Propriétaires de l'A.S.A. du Canal de l'Ancien Moulin

Séance ORDINAIRE

République Française

*A.S.A. du Canal de l'Ancien Moulin  
Hôtel de Ville  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU*



SEANCE DU MARDI 31 MARS 2015 à 15 H 00

**Président : M. TRUCHET Pierre**

**Secrétaire(s) de séance : Mme AUDIBERT Sophie**

**Présents : 29 propriétaires, pouvoirs compris, sur 103 convoqués.**

**Quorum : néant.**

La liste d'émargement est paraphée par les présents, le nom du mandataire est précisé en cas de pouvoir.

Le Président ouvre la séance.

**BILAN DE L'ANNÉE 2014.**

**Pour extrait :  
en Mairie, le 15/06/2015**

**PRESIDENT**

**M. Pierre TRUCHET**  
Signature et cachet

**COMPTE RENDU de l'A.G. ORDINAIRE des Propriétaires  
de l'A.S.A. du Canal de l'Ancien Moulin à Lachau  
SEANCE DU MARDI 31 MARS 2015 à 15 H 00**

---

Le Président présente, chiffres à l'appui, le bilan de l'année écoulée :

Investissement :

Dépenses : 900,95 €.

Recettes : 847,93 €.

TOTAL : déficit de 53,15 €.

Fonctionnement :

Dépenses : 761,41 €.

Recettes : 2671,50 €.

TOTAL : excédent de 1910,09 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 1857,07 €.

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU SYNDICAL.**

Le Président explique que, le mandat du Bureau Syndical étant arrivé à échéance, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau bureau, composé de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, pour une durée de 5 ans.

Se présentent comme candidats pour être membres titulaires du Syndicat : Madame TREMORI Marie-Line, Messieurs AMIC Philippe, LAMBERT Bernard, RICHAUD Guillaume et TRUCHET Pierre.

Sont candidats pour être membres suppléants : Madame FERAUD-AMIC Michelle, Messieurs AMIC Henri, RICHAUD Jean-Luc, RIGAT Alex et VITAL Francis.

Résultat des votes :

Sont élus membres titulaires du Syndicat au premier tour de scrutin et à l'unanimité : Madame TREMORI Marie-Line, Messieurs AMIC Philippe, LAMBERT Bernard, RICHAUD Guillaume et TRUCHET Pierre.

Sont élus membres suppléants du Syndicat au premier tour de scrutin et à l'unanimité :

Madame FERAUD-AMIC Michelle, Messieurs AMIC Henri, RICHAUD Jean-Luc, RIGAT Alex et VITAL Francis.

Le Syndicat procède immédiatement à l'élection du Président et du Vice-Président.

En tant que doyen des titulaires du Syndicat, Monsieur AMIC Philippe préside à l'élection du Président du Bureau Syndical.

Élection du Président :

---

**PRESIDENT**

**M. Pierre TRUCHET**  
Signature et cachet

**COMPTE RENDU de l'A.G. ORDINAIRE des Propriétaires  
de l'A.S.A. du Canal de l'Ancien Moulin à Lachau  
SEANCE DU MARDI 31 MARS 2015 à 15 H 00**

---

Un seul candidat, Monsieur TRUCHET Pierre.

Au premier tour de scrutin, M. TRUCHET Pierre est élu Président à l'unanimité.

Élection du Vice-Président :

Un seul candidat, Madame TREMORI Marie-Line.

Au premier tour de scrutin, Mme TREMORI Marie-Line est élue Vice-Présidente à l'unanimité.

Le Président et la Vice-Présidente sont immédiatement installés dans leur fonction.

**PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2014.**

Le Président présente ses propositions :

Investissement : 12.015,78 €

dont en dépenses 11.114,83 € disponibles pour des travaux d'équipement et en recettes 3.000 € de subventions d'équipement du Conseil Général de la Drôme.

Fonctionnement : 10.859,83 €

Dont en dépenses 1.500 € pour l'entretien ordinaire du réseau, et 8.114,83 € qui seront transférés en Investissement.

Et en recettes : 2.675 € de facturation d'arrosage (cotisations syndicales comprises).

**QUESTIONS DIVERSES.**

L'emprunt est arrivé à échéance fin 2014 et a été soldé.

Ceci donne à l'ASA la possibilité d'entreprendre de nouveaux projets, cependant les devis présentés pour les travaux prioritaires se révèlent encore très élevés.

En effet, de nombreux travaux sont à envisager :

- le projet prévu de longue date le long du chemin de Notre-Dame de Calma, à la descente de Calma, sera réalisé dans le courant du mois d'avril ;
- la prise sur la Lozance est à refaire ; un délai sera demandé aux services compétents ;
- l'écroulement de la voûte du canal en aval du moulin continue ; une recherche de solution est toujours à l'étude (réparation ou dérivation) ;
- plusieurs ponts sont à réparer ;
- le muret le long du chemin de Notre-Dame de Calma à l'entrée du village nécessite lui aussi des réparations ; etc.

Le Président rappelle que les filioles rattachées au canal sont celles débouchant directement dans le ruisseau. Pour mémoire :

---

**PRESIDENT**

**M. Pierre TRUCHET**  
Signature et cachet

**COMPTE RENDU de l'A.G. ORDINAIRE des Propriétaires  
de l'A.S.A. du Canal de l'Ancien Moulin à Lachau  
SEANCE DU MARDI 31 MARS 2015 à 15 H 00**

---

- celle partant de Notre-Dame de Calma et allant jusqu'au Pontillard ;
- le long du chemin des Gorges ;
- le long du chemin de Rioufret ;
- la traversée du village.

Les autres filioles sont à entretenir par les propriétaires concernés.

Une tournée sera effectuée pour établir la nécessité ou non d'un passage de la mini-pelle.

Le Président rappelle les problèmes de prélèvement en eau sur la Lozance : une obligation de réduction des quantités prélevées a été notifiée à l'ASA. Cependant, le Bureau syndical doit à nouveau rencontrer l'agent de la Direction Départementale des Territoires pour une mise à jour de la situation.

La limitation du débit correspond à la période estivale, au moment du pic touristique du 14 juillet au 15 août, mais ne correspond pas à la période de pénurie effective qui commence début septembre. Cette donnée n'est malheureusement pas prise en compte par les services établissant les tableaux de régulation du prélèvement d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

---

**PRESIDENT**

**M. Pierre TRUCHET**  
Signature et cachet